

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 29 Mars 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 7.9, 8.1, 8.2, 8.3, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 9.1, 9.2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS
Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS
Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (jusqu'au 3.3), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à partir du 1.1.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au 6.4), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 0.2), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.1 puis répartie lors de l'examen du rapport 1.1.1), Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 7.1), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF
Bonney : M. Gilles ORY Brailly : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : Mme Andrée ANTOINE suppléante de M. Christian MAGNIN-FEYSOT
Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Michel GABRIEL suppléant de M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON (jusqu'au 0.2) Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Philippe LEGRAND suppléant de M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO suppléante de M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET (à partir du 0.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 0.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Noiron : M. Claude MAIRE Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 0.2) Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (jusqu'au 0.2), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE (jusqu'au 1.1.2)
Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET à partir du 1.1.1
Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : Mme Géraldine LAMBLA suppléante de M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Pascal PETETIN suppléant de M. Jean-Claude ZEISSER
Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Guéric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Danielle POISSENOT, M. Clément DELBENDE, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET Cussey-sur-l'Ognon : (Vacance de siège) Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, E. ALAUZET (jusqu'au 0.2), AS. ANDRIANTAVY (à partir du 3.4), S. BARATI-AYMONIER, T. BIZE, N. BODIN, P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 0.2), C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 0.2), YM. DAHOUI (à partir du 1.1.1), ML. DALPHIN, C. DELBENDE, L. FAGAUT, A. GHEZALI, T. MORTON (jusqu'au 0.2), D. POISSENOT (jusqu'au 6.4), K. ROCHDI (à partir du 7.2), M. SEBBAH, C. THIEBAUT (jusqu'au 7.1), G. VAN HELLE, B. VOUGNON (à partir du 1.1.1), S. RUTKOWSKI, P. CORNE, P. BELUCHE (à partir du 1.1.1), JM. BOUSSET, A. JACQUEMET (à partir du 1.1.1), Y. DELARUE (à partir du 1.1.3)

Mandataires : P. MOUGIN, P. CURIE (jusqu'au 0.2), C. CAULET (à partir du 3.4), Y. POUJET, C. LIME, S. WANLIN, C. WERTHE, M. LOYAT (à partir du 0.2), P. GONON (jusqu'au 0.2), M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), S. PESEUX, E. MAILLOT, J. GROSPELLIN, M. ZEHAF, C. MICHEL (jusqu'au 0.2), M. LEMERCIER (jusqu'au 6.4), D. SCHAUSS (à partir du 7.2), M. OMOURI, K. ROCHDI (jusqu'au 7.1), R. STHAL, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), J. CANAL, J. LOUISON, T. JAVAUX (à partir du 1.1.1), F. BAILLY, P. ROUTHIER (à partir du 1.1.1), M. DONEY (à partir du 1.1.3)

Délibération n°2018/004091

Rapport n°6.4 - Programme de travail 2018 de l'AudaB et avenant à la convention pluriannuelle 2017-2019

Programme de travail 2018 de l'AudaB et avenant à la convention pluriannuelle 2017-2019

Rapporteur : Yves MAURICE, Conseiller communautaire délégué

Commission : Aménagement du territoire et coopérations

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « AudaB »	Montant de l'opération : 418 000€

Résumé :

Il est proposé de valider le programme de travail 2018 de l'AudaB ainsi que l'avenant 2018 à la convention pluriannuelle de financement et de partenariat 2017-2019 qui lie le Grand Besançon à l'AudaB.

Le Conseil communautaire du 30 mars 2017 avait approuvé la convention pluriannuelle 2017-2019 de financement et de partenariat entre l'AudaB et le Grand Besançon dont l'objet visait à préciser les modalités selon lesquelles est apporté le concours financier du Grand Besançon, membre de l'association.

Ce concours financier du Grand Besançon est déterminé au regard des grandes orientations partenariales pluriannuelles et du programme partenarial d'activités arrêté annuellement par le Conseil d'Administration pour la durée de l'exercice. Ainsi, les orientations partenariales pluriannuelles 2017-2019 données pour le Grand Besançon sont les suivantes :

- l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies, des projets de développement et de planification des territoires
- l'urbanisme et l'aménagement, adaptés et exemplaires, des communes et des intercommunalités
- l'animation de la connaissance, des méthodes, des compétences et des valeurs.

Pour l'année 2018 parmi les études réalisées par l'AudaB, plusieurs d'entre elles sont particulièrement importantes pour le Grand Besançon :

- la mise en œuvre du projet de territoire du Grand Besançon ;
- les concertations nécessaires à la révision du SCoT ;
- les études préparatoires au lancement d'un futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- la mise en œuvre et la préparation des prochains schémas sectoriels : PLH, PCAET, PDU.

Pour 2018, le montant de la participation s'élève à 418 000€. Un avenant signé en début d'année avec l'approbation du programme de travail, fixe le montant du dernier acompte en cohérence avec le montant de la subvention décidée pour l'année en cours.

Mmes C. BARTHELET et M. DONEY(2) et MM. P.CURIE, P. DUCHEZEAU, G. GALLIOT, P. GONON, A. LORIGUET, M. LOYAT(2) et T. MORTON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

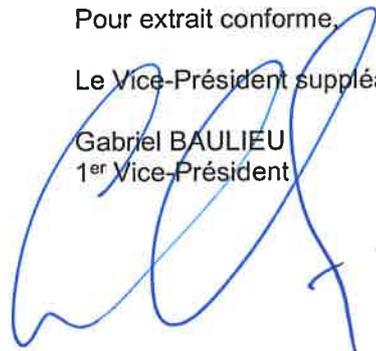
A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du programme de travail AudaB pour l'année 2018,
- se prononce favorablement sur le montant de l'avenant à la convention de financement et de partenariat pluriannuelle 2017-2019 entre le Grand Besançon et l'AudaB, prévoyant notamment le concours financier du Grand Besançon à hauteur de 418 000€ pour 2018,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer l'avenant ci-joint pour 2018.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



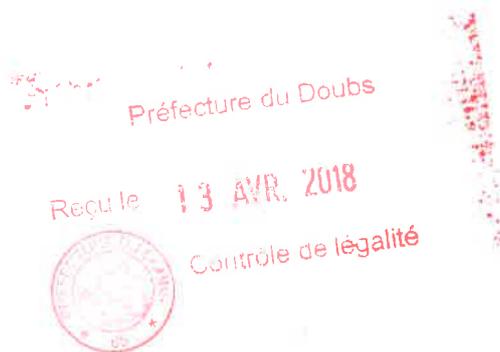
Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 11





**Convention pluriannuelle
de financement et de partenariat
2017-2019
entre la CAGB et l'AudaB**



Avenant n°1

Entre :

Le Grand Besançon, dont le siège est à La City - 4 rue Gabriel Plançon à BESANCON (25), représentée par Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 29 mars 2018,

Et :

L'Agence d'urbanisme Besançon Centre Franche-Comté, ci-après dénommée l'AUDAB, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et l'article 48 de la loi n°99-553 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, modifiée par l'article 1^{er} de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dont le siège est situé à BESANCON (25) représentée par Madame Catherine BARTHELET, sa Présidente, agissant en vertu de la délégation de l'Assemblée générale votée le 8 juillet 2014.

Préambule

Le Conseil communautaire du 30 mars 2017 a approuvé la convention pluriannuelle de financement et de partenariat entre l'AudaB et le Grand Besançon dont l'objet vise à préciser les modalités selon lesquelles est apporté le concours financier du Grand Besançon, membre de l'association.

Dans son article 1^{er}, la convention entre le Grand Besançon et l'AUDAB prévoit que les orientations partenariales pluriannuelles seront amendées pour la période 2017-2019 et qu'un avenant annuel précisera le programme partenarial de travail ainsi que le montant du dernier versement de la participation financière.

Article 1^{er} - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de définir et préciser les modalités selon lesquelles est apporté le concours financier du Grand Besançon, membre de l'association, pour l'année 2018. Celui-ci est déterminé au regard des grandes orientations partenariales pluriannuelles et du programme partenarial d'activités arrêté annuellement par le Conseil d'administration pour la durée de l'exercice.

Ainsi, les orientations partenariales pluriannuelles 2017-2019 données pour le Grand Besançon sont les suivantes :

- l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies, des projets de développement et de planification des territoires
- l'urbanisme et l'aménagement, adaptés et exemplaires, des communes et des intercommunalités
- l'animation de la connaissance, des méthodes, des compétences et des valeurs.

Le programme partenarial de travail de l'AUDAB pour l'année 2018 est annexé au présent avenant.

Article 2 - Montant du concours financier

Au regard de l'intérêt qu'il porte à l'exécution du programme partenarial d'activités, le Grand Besançon apporte son concours financier au fonctionnement de l'agence selon la répartition suivante :

- une cotisation calculée d'après le barème validé par le Conseil d'administration et établie selon un ratio par habitant de 1,1 €. La population municipale connue au 1^{er} janvier 2018 (base INSEE 2015) est de : 192 816, le montant de la cotisation pour 2018 est de : 212 097,60 €
- une subvention dont le montant vise à compléter la cotisation, à hauteur de la contribution totale attribuée. Pour 2018, le montant de la subvention est de : 205 902,40 euros.

Le concours financier du Grand Besançon pour 2018 est fixé à 418 000 €.

Article 3 - Modalités de paiement

En application de l'article 6 de la convention pluriannuelle signée le 16 mai 2017, le Grand Besançon procède aux versements du concours financier en 4 acomptes sur demande expresse de l'AUDAB en janvier, avril, juillet et octobre de chaque année.

Pour l'année 2018 un premier versement de 104 500 € a été versé au titre du mois de janvier. Trois autres versements de 104 500 € seront effectués au titre des trois acomptes suivants, soit un total de 418 000 €.

Article 4 - Autres dispositions

Les autres clauses de la convention pluriannuelle restent inchangées.

Fait à Besançon en 2 exemplaires, le

Pour l'AUDAB,
La Présidente,

Catherine BARTHELET

Pour le Grand Besançon,
Le 1^{er} Vice-Président,

Gabriel BAULIEU



ASSOCIATION D'URBANISME
BESANÇON CONTRE FRANCIS COMTE

Projet de rédaction :

après consultation partenariale et présentation en Bureau AUDAB,

à valider en conseil d'administration du 7 février 2018 (rapport préparatoire 29 janvier),

puis à valider en assemblée générale du 10 avril 2018 (rapport préparatoire 27 mars)

Programme partenarial de travail 2018

Les orientations 2017 - 2019 ...

- 1** *L'élaboration et la mise en œuvre des stratégies, des projets de développement et de planification des territoires*
- 2** *L'urbanisme et l'aménagement, adaptés et exemplaires, des communes et des intercommunalités*
- 3** *L'animation de la connaissance, des méthodes, des compétences et des valeurs*



Sommaire

1 | L'élaboration et la mise en œuvre des stratégies, des projets de développement et de planification des territoires

Dans l'aire urbaine de Besançon

1.A - La conduite du projet d'agglomération du Grand Besançon	4
1.A.1 - Le projet de territoire pour un programme d'actions et de développement d'agglomération	
1.A.2 - L'outil PLU au service de l'évolution de l'urbanisme réglementaire d'agglomération	
1.B - Les outils d'aide à l'organisation et à la dynamique d'agglomération du Grand Besançon	5
1.B.1 - La mise en œuvre et l'animation du programme local de l'habitat (PLH) du Grand Besançon	
1.B.2 - La mise en œuvre du plan de déplacements urbains (PDU) du Grand Besançon	
1.B.3 - L'accompagnement à l'excellence paysagère, la performance énergétique et l'adaptation climatique du territoire grand bisontin	
1.C - La révision du SCoT de l'agglomération bisontine	7
1.C.1 - Le programme de révision	
1.C.2 - L'étude des entrées de villes du territoire du SCoT de l'agglomération bisontine	
1.C.3 - L'évolution territoriale et des relations interterritoriales du SCoT de l'agglomération bisontine	

En Bourgogne-Franche-Comté

1.D - Les SCoT en territoire élargi	8
1.D.1 - La poursuite de l'élaboration du SCoT du Pays Horloger	
1.D.2 - L'étude des entrées de ville du Pays Horloger	
1.D.3 - L'appui au projet de Charte du Parc Naturel Régional du Doubs Horloger	
1.D.4 - L'élaboration du SCoT Lous Lison	
1.D.5 - Les missions d'assistance SCoT	
1.E - Les projets stratégiques et de développement en territoire régional	9
1.E.1 - Les corridors de mobilités structurants pour de meilleures connectivité et attractivité des villes-territoires de la Bourgogne-Franche-Comté	
1.E.2 - L'accompagnement à l'aménagement et au développement du territoire en région Bourgogne-Franche-Comté	
1.E.3 - L'AUDAB en action transfrontalière	

2 | L'urbanisme et l'aménagement, adaptés et exemplaires, des communes et des intercommunalités

2.A - Les projets de reconversion et d'aménagement en secteurs urbains denses	11
2.A.1 - Contribution à l'élaboration du diagnostic du PLU de Besançon	
2.A.2 - La mise en valeur des entrées de ville du Grand Besançon	



2.B - Les projets d'urbanisme et d'aménagement des communes et des intercommunalités en périphérie des Agglomérations.....	12
2.B.1 - La commune de Novillars et le devenir et l'aménagement de sites structurants	
2.B.2 - La commune de Recologne et la mise en valeur du parc du Château	
2.B.3 - La commune de Jallerange et la réhabilitation de l'ancienne cure	
2.B.4 - Les communes de Marniville et de Soône et la restructuration de l'établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD) Alexis Marquiset	
2.B.5 - Les communes de Pirey et d'École-Valentin et l'analyse des besoins en équipements sportifs	
2.B.6 - La commune de Deluz et le réaménagement de l'espace public de cœur de village	
2.B.7 - La valorisation de l'aqueduc gallo-romain d'Arctier	
<i>Document d'accompagnement</i>	
2.B.8 - La commune d'Ornans et l'étude pour le déménagement de la déchetterie	
2.B.9 - La commune de Gray et la transformation de la ZPPAUP en site patrimonial remarquable	
2.B.10 - La commune de Lavans-lès-Saint-Claude et la définition et mise en œuvre du projet de requalification du centre-bourg	

3 | L'animation de la connaissance, des méthodes, des compétences et des valeurs

3.A - Villes et territoires animés.....	15
3.A.1 - Le suivi et la communication des études de l'agence (le 30/30 notamment)	
3.A.2 - L'animation, la formation, le conseil et l'expertise permanents de l'AUDAB	
3.B - Villes et Territoires observés.....	17
3.B.1 - L'accompagnement dans la mise en place du réseau d'observatoire du Grand Besançon - Re20s -	
3.B.2 - L'observatoire de la mobilité du Grand Besançon	
3.B.3 - L'observatoire socio-urbain (OSU) de l'agglomération bisontine	
3.B.4 - La politique de la ville, mise en place d'un outil évaluatif du contrat de ville de Besançon	
3.B.5 - Le suivi de la zone franche urbaine (ZFU) de la ville de Besançon	
3.B.6 - L'observation des effectifs scolaires	
3.B.7 - L'observation départementale	
3.B.8 - L'implication de l'AUDAB pour le marketing territorial de ses membres	
3.C - Villes et Territoires explorés.....	19
3.C.1 - Le laboratoire des analyses prospectives à développer ou en préparation au programme partenarial	
3.C.2 - Les études complémentaires ou hors programme de travail partenarial	
3.D - Le système d'information territorial de l'AUDAB.....	20

Le fonctionnement au quotidien de l'AUDAB 21

Le document de programme 2018 est complété par des fiches projets, dont les contenus sont vivants et évolutifs.

Ces fiches techniques peuvent être actualisées en cours d'année avec les services techniques référents de nos membres adhérents.

Le nombre de fiches étant très important, celles-ci seront accessibles par des liens internet.



1 - L'élaboration et la mise en œuvre des stratégies, des projets de développement et de planification des territoires

Dans l'aire urbaine de Besançon...

1.A - La conduite du projet d'agglomération du Grand Besançon

1.A.1 - Le projet de territoire pour un programme d'actions et de développement d'agglomération

En 2017, l'élaboration du projet de territoire du Grand Besançon s'est poursuivie jusqu'à sa rédaction. De ce projet de territoire pourront découler les grandes orientations du PADD du futur PLUi et l'articulation avec les orientations du SCOT.

L'implication de l'AudaB demeurera importante en 2018 notamment dans la déclinaison opérationnelle du projet et son animation. L'agence restera étroitement associée au pilotage du projet de territoire dans ses différentes dimensions, de mise en œuvre et de suivi-évaluation, en accompagnant la mise en place et l'animation de dispositifs méthodologiques, techniques et politiques.

a. Accompagner le dispositif d'animation des forces vives du territoire

Le projet de territoire concerne tous les acteurs du Grand Besançon, mais l'agglomération n'a pas vocation à tout faire seule. Pour cela elle souhaite pouvoir s'appuyer sur des initiatives autonomes et privilégier les démarches partenariales.

Les forces vives du territoire doivent être parties prenantes. Organiser entre elles la perméabilité des initiatives et des projets doit permettre de gagner en efficacité et en visibilité. Dans cette perspective, l'AudaB accompagnera le Grand Besançon afin de créer des synergies entre les communautés d'acteurs, en participant à la production des messages qui leur seront destinés (information, sensibilisation, animation de projets...), avec notamment l'utilisation de supports adaptés aux publics visés, innovants si nécessaires (animations numériques, vidéos...) et se mobilisera sur l'organisation, l'animation et la valorisation d'événements ponctuels restant à définir. Ces dispositifs pourront éventuellement concerner les habitants.

b. Accompagner le dispositif de prospective permanente au sein de la Communauté

Le Grand Besançon souhaite mettre en place un dispositif qui proposera des moments partagés d'exploration et de veille, pour produire de la connaissance et de la prospective en impliquant des experts et surtout les acteurs du territoire (expertise d'usage, dire d'expert...). L'AudaB intégrera ce dispositif de prospective permanente qui se veut innovant et en co-construction avec les acteurs et les experts du territoire : elle pourra être force de proposition quant aux thèmes traités et aux méthodes d'animation employées. L'agence contribuera par exemple à l'organisation de plusieurs événements thématiques à destination de publics ciblés : élus des communes, agents des collectivités, acteurs économiques, habitants, etc. Les dispositifs existants pourront également être mobilisés à ces fins (après-midi de la prospective, rencontres inter-agences, clubs PNAU...).

c. Contribuer à faire le lien entre le projet de territoire et les documents sectoriels du Grand Besançon

La visée du projet de territoire s'inscrit sur le moyen terme. Ce document donne un cap à la collectivité, qui doit trouver ses traductions dans les documents sectoriels : SCOT, PLUi, FLH, PDU, PCAET, etc. Ainsi, en accompagnant les dispositifs d'élaboration / révision de ces documents, l'AudaB fera le lien avec le projet de territoire, pour contribuer à créer de la cohérence entre les documents et d'en favoriser la déclinaison opérationnelle.

d. Proposer un dispositif d'évaluation et de suivi et accompagner sa mise en œuvre

L'évaluation du projet est une des conditions de sa réussite. Le Grand Besançon sollicitera l'AudaB sur une méthode de suivi du projet de territoire.

Celle-ci serait basée sur quelques indicateurs clés permettant aux élus et/ou à un public plus large de mesurer et de débattre des progrès réalisés, voire d'ajuster périodiquement le projet de territoire qui reste un document ouvert, qui s'inscrit dans un processus continu.

Un soin particulier sera apporté à la conception de ce dispositif de suivi et à la pédagogie qui permettra d'optimiser la restitution des analyses effectuées.



1.A.2 - L'outil PLUI au service de l'évolution de l'urbanisme réglementaire d'agglomération

a. Mission préalable à la prescription du PLUI

Un travail d'identification des enjeux globaux du Grand Besançon sera mené par l'AUDAB et le service urbanisme afin d'identifier les enjeux et les objectifs nécessaires à la rédaction de la délibération.

Le travail engagé par l'AUDAB en 2017 concernant le recensement des études, schémas et documents valorisables dans le PLUI sera poursuivi.

Par ailleurs, les informations issues des entretiens menés par l'AUDAB en 2017 auprès d'autres intercommunalités et partagées avec le service urbanisme permettront aux élus de se positionner sur l'élaboration d'un PLUI intégrant ou non les volets « habitat » (PLUI H) et/ou « déplacements » (PLUI D).

b. Mise en place de temps d'échanges thématiques

Il est envisagé, dans le cadre du diagnostic du PLUI et PLU de Besançon, une analyse territoriale (morphologies urbaines et paysagères, fonctionnement d'équipements entre communes...) afin de délimiter des entités aux enjeux similaires qui feront sens dans le futur PLUI.

Il est proposé de mener des temps d'échanges thématiques décentralisés pour travailler collectivement (élus et techniciens) l'analyse et les enjeux du territoire du Grand Besançon. Les méthodes d'animations participatives seront privilégiées.

1.B - Les outils d'aide à l'organisation et à la dynamique d'agglomération du Grand Besançon

1.B.1 - La mise en œuvre et l'animation du programme local de l'habitat (PLH) du Grand Besançon

a. Le suivi de la politique de l'habitat du Grand Besançon

• Mise à jour du suivi annuel du PLH

Après l'évaluation à mi-parcours du PLH en 2017, l'AUDAB reprendra le travail de recueil des données d'activité constituant les bilans annuels du PLH.

• Assistance pour la modification du PLH

Dans l'attente de la révision du PLH, l'AUDAB accompagnera le Grand Besançon dans une modification pour tenir compte notamment des 15 communes qui ont intégré la collectivité en 2017.

• Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision du PLH

En 2018, le Grand Besançon lancera la révision de son PLH. L'AUDAB sera présente auprès du service habitat intercommunal pour co-rédiger le cahier des charges pour le recrutement d'un bureau d'études et participer au pilotage de la démarche (aide à l'analyse des offres, réunions de lancement et suivi). Des thématiques peu traitées dans le marché pourront être travaillées par l'AUDAB en complément.

b. L'animation et l'observatoire du PLH

Depuis plusieurs années, l'AUDAB accompagne le Grand Besançon dans les animations du réseau d'acteurs et d'élus mises en place dans le cadre du PLH. En 2018 elle publiera, comme chaque année, les chiffres-clés de l'observatoire de l'habitat. Une animation, dont le format sera déterminé ultérieurement (visite d'opérations ou mini-film et temps d'échanges) sera aussi proposée.

b. L'accompagnement dans la mise en œuvre du PLH

En 2018 le Grand Besançon poursuit la construction de sa politique logement. L'AUDAB participera à la programmation des Conférences intercommunales du Logement (CIL) et se chargera des contenus d'analyse et de contexte concernant le parc locatif social et le territoire. Elle apportera son expertise relative aux données dans la construction d'outils tels que le Plan partenarial de Gestion de la Demande (PPGD). Elle identifiera, collectera et analysera les indicateurs pertinents à mettre à disposition des demandeurs au sein du(ou) service(s) d'accueil et d'information.

L'AUDAB accompagnera le Grand Besançon dans la définition des gammes de logements à promouvoir en accession à la propriété : logement à prix abordable et logement à prix maîtrisé. Ses analyses aideront la collectivité à calibrer son aide à l'accession et à l'articuler avec les actions menées par la ville de Besançon.



1.B.2 - La mise en œuvre du plan de déplacements urbains (PDU) du Grand Besançon

a. L'accompagnement à la mise en œuvre des actions du PDU

- La finalisation du schéma cyclable du Grand Besançon

Le Grand Besançon s'est donné un objectif fort de développement de la pratique cyclable sur l'ensemble de son territoire. Une démarche de construction d'un nouveau schéma cyclable a vu le jour en 2017 et se poursuivra en 2018 jusqu'à son approbation. L'AUDAB assistera la direction études et travaux du département mobilités dans l'achèvement de ce document stratégique et programmatique : rédaction du contenu du projet, des actions, des conditions de mises en œuvre, participation aux ateliers de programmation des itinéraires et assistance à la formalisation du document final.

- Construire un document programmatique du stationnement

La réalisation de ce document est inscrite au sein du programme d'actions du PDU et fait suite à l'étude des fonctions urbaines des voies et de hiérarchisation du réseau viaire réalisée en 2016-2017. L'AUDAB réalisera un zoom sur les espaces publics dédiés au stationnement permettant ainsi de formaliser des orientations pour la planification future : capacité, harmonisation, destination, usages... Cette étude sera également nécessaire en vue de la future révision du PDU.

- Etude du nouveau Schéma directeur TCSP

Le Grand Besançon s'est doté en 2005 d'un schéma directeur « transports en commun en site propre » qui a par la suite donné un cadre à la réalisation du tramway et du site propre Gare-Campus. L'agence assistera le Grand Besançon dans la révision de ce schéma permettant de fixer les futurs axes d'étude et les besoins en matière d'infrastructure de mobilité.

- Appui à la gouvernance du PDU

L'action 1 du PDU vise la mise en place d'une gouvernance avec l'ensemble des acteurs de la mobilité sur le territoire du Grand Besançon. L'agence assistera le Grand Besançon dans la mise en place de cette instance et pourra être mobilisée en amont pour la préparation des contenus et des différents sujets.

b. L'animation permanente et prospective en matière de mobilités

L'agence pourra réaliser des notes prospectives sur des sujets pouvant éclairer la direction études et travaux du département mobilités du Grand Besançon : nouvelles réglementations, retours d'expériences innovantes, nouvelles tendances, benchmark, en s'appuyant notamment sur le réseau des agences FNAU et son club « mobilité ».

1.B.3 - L'accompagnement à l'excellence paysagère, la performance énergétique et l'adaptation climatique du territoire grand bisontin

a. La trame verte et bleue de Besançon

Dans le cadre de la révision du PLU de la ville de Besançon, le Grand Besançon s'interroge sur la place et l'importance des continuités écologiques dans son territoire et souhaiterait affiner les connaissances inscrites dans le PLU actuellement en vigueur. Parallèlement, Besançon a répondu à un appel à manifestation d'intérêts de l'agence française de la biodiversité (AFB) pour l'élaboration d'un Atlas de la biodiversité communale (ABC). Réalisé à partir de 2010, ce travail doit permettre de dresser un état des lieux de la biodiversité à Besançon et d'en identifier les continuités écologiques.

De nombreuses études (identification/mutation, trame verte et bleue du SCOT de l'agglomération bisontine, corridors socio-écologiques du service espaces verts) et données naturalistes existent : il s'avère nécessaire de les compiler afin de gagner en cohérence dans les propositions de développement.

L'AUDAB est sollicitée dans un premier temps pour fournir une cartographie des continuités écologiques en périphérie de Besançon, sur la base de ses connaissances et travaux. Un travail spécifique est également attendu et à mener de concert avec la Ville de Besançon et le Grand Besançon pour identifier les continuités socio-écologiques en milieu urbain de Besançon.

L'ensemble de ces travaux doit permettre in fine d'identifier les éléments de la trame verte et bleue et les enjeux en matière de biodiversité à intégrer au PLU.



b. La révision du Plan Climat du Grand Besançon

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Grand Besançon arrive à son terme fin 2018. Considéré conforme aux exigences de l'article 1 du décret 2016-846 du 20 juin 2016, une révision du PCAET, à l'échelle du nouveau périmètre, est attendue avant l'échéance du 17 juin 2019. Par son ambition de devenir un Territoire à Energie Positive (TEPOS) d'ici 2050, il est proposé de définir un nouveau programme d'actions sur 5 ans, 2019-2024, y intégrant de manière transversale le volet adaptation.

Dans la continuité du travail d'ajustement de la démarche réalisé depuis 2016 entre le Grand Besançon, l'ADEME et l'AUDAB, cette dernière est sollicitée en 2018 et 2019 afin d'accompagner le Grand Besançon tout au long de la démarche de révision de son plan climat, notamment à travers les 2 actions suivantes :

- La rédaction d'un cahier des charges pour le recrutement d'un prestataire.
- L'accompagnement du Grand Besançon tout au long de la démarche.

c. La charte paysagère d'agglomération

L'AUDAB poursuivra l'accompagnement du Grand Besançon dans l'animation de la charte paysagère et la définition de projets de valorisation et de préservation des paysages. Le travail d'animation sera orienté vers le grand public à travers des sorties thématiques et pédagogiques sur le terrain et l'élaboration de documents supports.

1.C - La révision du SCoT de l'agglomération bisontine

1.C.1 - Le programme de révision

Le comité syndical réuni le 5 décembre 2017 a voté en faveur d'une révision du SCoT au regard des éléments d'évaluation qui lui ont été présentés. A compter de l'année 2018 et ce pour une durée estimée de 4 ans, le document va donc faire l'objet d'une révision ; procédure qui touchera tout à la fois le rapport de présentation, le PADD et le DDU (anciennement DDU).

L'année 2018 sera notamment consacrée au partage du bilan dans les 4 commissions du SCoT, à l'étude des évolutions qui touchent le territoire, à la mise en perspective de nouveaux enjeux pour y répondre et pour intégrer les évolutions législatives post approbation. Comme à son habitude, l'AUDAB se tiendra aux côtés du SCoT pour animer l'ensemble des débats en commission, réunions territoriales, bureaux et comité syndicaux. Parallèlement à cette mise en révision, l'équipe de l'AUDAB poursuivra son accompagnement sur les DUL (documents d'urbanisme locaux) en cours en appui au service urbanisme de l'agglomération ou des communes du val Marnaysien et poursuivra ses rapprochements avec les CC périphériques.

Des missions débutées en 2017 ou antérieures devront être prolongées : il s'agit notamment des études « entrées de ville », « densification » et « mutations » qui ont fait l'objet de premières investigations en 2017 et qui doivent, dès 2018, être finalisées sur l'ensemble du périmètre du SCoT. La trame verte et bleue est également concernée ; elle doit être prolongée afin de couvrir les 7 communes qui ont rejoint le Val Marnaysien au 1^{er} janvier 2017.

1.C.2 - L'étude des entrées de villes du territoire du SCoT de l'agglomération bisontine

En 2017, l'AUDAB a défini la méthode de travail conjointement avec les services du SCoT de l'agglomération bisontine et du Grand Besançon. Vingt-deux entrées de villes ont été identifiées à l'appui de l'analyse croisée des deux dynamiques urbaines à l'œuvre : l'évolution de l'urbanisation et les trafics routiers. A partir de ce constat il a été décidé de poursuivre les études sur chacune de ces entrées de ville afin d'en dégager les principaux enjeux et imaginer des pistes d'actions pour améliorer la qualité urbaine au sein du territoire du SCoT de l'agglomération bisontine.

Ces études ont un double objectif. D'un côté, apporter de la matière pour la révision du SCoT, la démarche PLU du Grand Besançon et la révision du PLU de Besançon, et de l'autre, sensibiliser les élus locaux concernant les enjeux des entrées de ville dans le territoire. Les supports de rendus viseront une approche et un contenu privilégiant l'approche pédagogique et des présentations aux élus concernés (Comité syndical, commission 6, comité de suivi PLU, élus locaux) pourront être programmées à l'issue de ces études au cours de l'année 2018 ou 2019.

1.C.3 - L'évolution territoriale et les relations interterritoriales du SCoT de l'agglomération bisontine

Le SCoT a voté la mise en révision de son document approuvé six ans auparavant. Cette révision va s'effectuer sur le périmètre actuel du syndicat mixte, à savoir le Grand Besançon et la Communauté de communes du Val marnaysien. Cependant, des intercommunalités limitrophes ne sont pas encore couvertes par un SCoT et s'interrogent sur les territoires avec lesquels s'associer pour en construire un. Par ailleurs, d'autres, couvertes par un SCoT émettent le souhait de développer des réflexions communes afin de renforcer l'attractivité de l'aire urbaine de Besançon. L'AUDAB assistera le SCoT dans ses relations avec l'ensemble de ses partenaires territoriaux et participera à la construction de nouveaux liens entre les intercommunalités de l'aire urbaine de Besançon.



1.D - Les SCoT en territoire élargi

1.D.1 - La poursuite de l'élaboration du SCoT du Pays Horloger

L'année 2018 s'inscrit dans la continuité des années précédentes et permet la poursuite des études relatives à l'élaboration du SCoT.

L'AUDAB poursuivra donc la rédaction du projet de développement du territoire (PADD). Ce PADD, dont les premières orientations ont été travaillées avec les élus fin 2017, leur sera présenté sous la forme d'ateliers, dès validation du comité de pilotage.

Sur la base du PADD, et après concertation avec les PPA (personnes publiques associées), les premières orientations du DOO seront travaillées et rédigées.

En parallèle, l'AUDAB veillera à animer des temps de travail techniques et politiques (comités techniques et de pilotage, ateliers territoriaux, réunion des Personnes publiques associées, etc). En matière de communication, l'AUDAB rédigera les supports adaptés à destination du PETR et des EPCI/communes (un « 4 pages » relatif au PADD sera rédigé courant 2018).

1.D.2 - L'étude des entrées de villes du Pays Horloger

Les études réalisées dans le cadre du projet de création du PNR Doubs Horloger (parc naturel régional) ont révélé que les entrées de villes et villages sont des « points noirs » dans le paysage du Pays Horloger. Les enjeux de développement économique et urbanistique risquent d'accroître ce phénomène de détérioration et de perte d'identité du paysage local dans les années à venir.

Le PETR du Pays Horloger a donc fait appel à l'AUDAB et au CAUE pour concevoir et réaliser conjointement une démarche sur 3 ans ayant comme objectif l'amélioration de la qualité des aménagements des entrées de villes et villages dans son territoire. Ces études ont débuté effectivement en 2017 et se poursuivront en 2018 et 2019.

1.D.3 - L'appui au projet de Charte du Parc Naturel Régional du Doubs Horloger

Dans le cadre de l'élaboration de la Charte du PNR du Doubs Horloger, le PETR Pays Horloger a confié à l'AUDAB la réalisation de blocs diagramme afin d'illustrer les spécificités paysagères du territoire mais aussi les évolutions et dynamiques portant sur les paysages locaux. Ce travail s'appuie sur les 6 unités paysagères qui recouvrent le périmètre du PETR Pays Horloger. Ces visuels auront vocation à appuyer la politique paysagère du PNR en complément de la définition d'objectifs de qualité paysagère.

1.D.4 - L'élaboration du SCoT Loue Lison

La Communauté de communes Loue Lison confie l'élaboration de son SCoT à l'AUDAB. Elle souhaite que le document soit réalisé en cinq ans. L'année 2018 sera consacrée à la rédaction du diagnostic et à la détermination des enjeux. Les missions d'élaboration du SCoT s'appuient notamment sur la démarche PC4ET également débutée par la communauté de communes la même année et à laquelle l'AUDAB sera associée afin de capitaliser les connaissances concernant le territoire d'étude.

1.D.5 - Les missions d'assistance SCoT

a. Le Pays Graylois

Le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Graylois est engagé dans une procédure de SCoT. Le périmètre a été arrêté en décembre 2013 et les études ont été engagées en 2016.

Le PETR fait appel à l'AUDAB en qualité de conseil et d'assistance pour toute la période d'élaboration du SCoT (2016-2021).

Durant l'année 2018, l'AUDAB interviendra aux côtés du PETR sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) : préparation et co-animation des ateliers de discussion sur le PADD, de la réunion PPA, de la réunion publique, appui pour la rédaction de publication à destination des habitants, relecture du PADD et du DOO...



b. Le Pays Lédonien

Le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Lédonien est engagé dans une procédure de SCoT et fait appel à l'AUDAB en qualité de conseil et d'assistance pour toute la période d'élaboration du SCoT.

Suite à la finalisation du diagnostic début 2017, le PETR a engagé la rédaction du PADD (débat en Comité syndical en décembre 2017) donnant lieu à la définition du Document d'Orientations et d'Objectifs en 2018. L'AUDAB aura pour principale mission l'accompagnement concernant la rédaction du DOC. L'AUDAB rédigera parallèlement le texte introductif au SCoT sur la hiérarchie des normes (rapport avec le SDAGE, le SRADDET...). Des publications seront également envisagées pour informer plus largement sur le SCoT et les choix opérés politiquement dans le cadre du PADD.

Par ailleurs, une évaluation du SCoT approuvé en 2013 sera menée par le PETR en début d'année 2018. L'AUDAB pourra être sollicitée pour apporter son expertise.

c. Le Pays du Haut-Doubs

L'AUDAB apportera son soutien méthodologique et technique dans la continuité de l'année 2017 : finalisation du diagnostic, lancement de la phase PADD, etc. Elle poursuivra également des relectures des productions du syndicat Mixte, conseils en matière de gouvernance et de méthode. Un benchmark thématique « SCoT et commerces » sera également réalisé.

1.E - Les projets stratégiques et de développement en territoire régional

1.E.1 - Les corridors de mobilités structurants pour de meilleures connectivité et attractivité des villes-territoires de la Bourgogne-Franche-Comté

Depuis 2 ans, l'AUDAB a pu stabiliser une méthode d'observation des dynamiques territoriales au sein des corridors desservis par des axes ferroviaires régionaux. Cinq corridors ont d'ores et déjà été étudiés suivant la même méthode. L'AUDAB poursuivra ces travaux conjuguant diagnostic, analyse multi-échelle et prospective territoriale sur plusieurs corridors identifiés dans le cadre du CPER 2015-2020, selon les opportunités. Ces travaux permettront également à terme d'alimenter les futurs schémas régionaux portant sur l'aménagement du territoire et la mobilité (SRADDET, SRI...).

Plusieurs périmètres d'étude ont été identifiés pour 2018 dont deux prioritaires : la continuité de la ligne du Doubs, après Dijon-Besançon, entre Besançon et Belfort (voire jusqu'en Suisse avec la nouvelle ligne Belfort - Delle) et le corridor entre Dijon et Auxerre (PLM Nord). L'AUDAB pourra s'appuyer au besoin sur le réseau des agences d'urbanisme en région pour compléter sa méthode.

1.E.2 - L'accompagnement à l'aménagement et au développement du territoire en région Bourgogne-Franche-Comté

En partenariat avec les agences d'urbanisme de Sud-Bourgogne, Montbéliard et Belfort, l'AUDAB poursuit ses travaux d'accompagnement et d'analyse territoriale en région Bourgogne-Franche-Comté.

a. Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

En continuité des réflexions engagées, les agences d'urbanisme continueront à accompagner la Région Bourgogne-Franche-Comté à la mise en œuvre du SRADDET notamment par des contributions aux groupes de travail et des démarches pédagogiques ponctuelles lors notamment des conférences métropolitaines.

b. Le pôle régional d'appui aux territoires (PRAT)

Dans le cadre de l'animation auprès des territoires, les agences d'urbanisme poursuivront leurs contributions à l'organisation de temps d'information et/ou de sensibilisation destinés aux territoires franc-comtois et bourguignons.

En 2017, l'AUDAB interviendra en accompagnement :

- de la Région dans l'information des agents de développement locaux (PRAT) ;
- de la DREAL dans la construction et l'animation des rencontres du Club PLUI territorialisé.

De manière générale, l'AUDAB est impliquée dans les groupes de travail, en amont des événements, au sein des comités techniques pour la préparation et la rédaction des supports. Elle participe aussi à l'animation générale des événements et des temps forts/rencontres organisés chaque année.



c. *La toile territoriale régionale pour mieux comprendre la connectivité des villes-territoires*

Le format administratif de la Bourgogne-Franche-Comté va au-delà des territoires vécus. Il apparaît sous la forme d'un « système de systèmes », dont certains éléments sont différenciés et/ou dissociés. C'est la raison pour laquelle, les agences d'urbanisme se proposent de répondre aux nécessités du SRADDET par une description structurelle et fonctionnelle des liens interterritoriaux ; une description qualitative et distinctive des composantes locales ainsi qu'une aide à la fondation des choix stratégiques de l'armature territoriale du schéma. Pour les agences d'urbanisme, la proposition d'une armature territoriale régionale devra se construire sur un modèle autre que linéaire hiérarchique, et cherchera à se penser dans la qualité des liens.

d. *L'étude SCOT-SRADDET*

Le premier trimestre 2018 sera consacré à la finalisation de l'étude engagée par les 4 agences d'urbanisme de la région en 2017. Il s'agira principalement de corédiger un rapport de synthèse s'appuyant sur les monographies des SCOT précédemment réalisées.

e. *Le développement et le rayonnement du pôle métropolitain Centre Franche-Comté (PM CFC)*

En 2018, l'AUDAB apportera à la gouvernance du pôle métropolitain Centre Franche-Comté (PM CFC) son expertise pour faire vivre la stratégie. Elle participera également à la dynamisation de l'animation générale, en particulier les groupes de travail « mobilité » (MOTÉ) et « urbain » (AUDE) :

- positionner le PM CFC au sein de la région Bourgogne Franche-Comté et ses territoires limitrophes, dont la Suisse et sa relation au Nord Franche-Comté ;
- organiser un atelier d'échange de bonnes pratiques à destination des groupes de travail.

1.E.3 - L'AUDAB en action transfrontalière

L'AUDAB mène une action nommée « Request » en partenariat avec plusieurs partenaires suisses et rhônalpins dans la suite de projets européens précédemment nommés « Eco-obs » puis « squad ». L'objectif du projet Request est de développer et mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement et d'expertise pour les projets de rénovation et réhabilitation de quartiers existants (étude, chantier, exploitation) en intégrant les critères de durabilité.

Ce projet européen se décline sur les années 2016 à 2018. Localement, l'AUDAB travaille à deux études sur les quartiers Battant à Besançon et Sous Montjoie à Vaïche. Elle est également associée aux réflexions sur les quartiers des autres partenaires du projet en qualité d'expert sur les questions urbanisme et foncier. L'année 2018 verra la concrétisation de cette mission par la production des documents sur les 2 quartiers et la participation aux productions collectives et thématiques telles que prévues dans le dossier de candidature.

L'AUDAB est également engagée aux côtés du laboratoire Théma dans l'étude nommée ARC-AD. Ce projet a pour objet de définir les liens entre les différents documents de planification de part et d'autre de la frontière.



2 - L'urbanisme et l'aménagement, adaptés et exemplaires, des communes et des intercommunalités

2.A - Les projets de reconversion et d'aménagement en secteurs urbains denses

L'AUDAB propose à ses membres un accompagnement dans la définition des projets urbains structurants ou complexes. Elle assure l'assistance et le conseil tout au long du processus, veillant à obtenir la validation technique et politique des étapes successives et à entretenir en continu le dialogue et la concertation avec les acteurs concernés, ce qui est essentiel pour construire des projets partagés dans le temps.

Différents degrés d'intervention sont possibles. Le rôle de l'agence d'urbanisme est défini au cas par cas, souvent site par site, selon les attentes de ses membres.

Nous distinguons principalement trois niveaux d'accompagnement pour lesquels l'AUDAB peut aussi se voir confier un rôle d'animateur :

- La réalisation d'études exploratoires et pré-opérationnelles

L'AUDAB réalise des études exploratoires, d'opportunité, de faisabilité et de programmation. Ce type d'études concerne des sites et secteurs ciblés (par les documents d'urbanisme notamment) ou pressentis pour des projets de reconversion ou de développement urbain. Ces études constituent des outils d'aide à la décision et contribuent à l'éclairage des problématiques, à l'approfondissement des stratégies et à la définition de la suite opérationnelle.

- L'accompagnement des projets structurants en cours

L'agence assure également l'accompagnement des projets en cours d'étude, avec les services concernés et le concours de prestataires extérieurs. Ce suivi comprend la participation active aux réunions de travail et comités techniques, et l'assistance aux comités de pilotage des projets auxquels elle a apporté une réflexion et une production préalables.

- L'avis ou conseil ponctuel sur un projet d'aménagement ou une stratégie urbaine

L'AUDAB peut aussi être sollicitée ponctuellement pour participer aux processus de recrutement des bureaux d'études (rédaction de cahiers de charges techniques, analyse des offres, participation au comité technique d'analyse) ou apporter un avis technique vis-à-vis des suivis en cours ou rendus d'études (études stratégiques, pré-opérationnelles, ou de maîtrise d'œuvre).

2.A.1 - Contribuer à l'élaboration du diagnostic du PLU de Besançon

La révision du PLU de Besançon a été prescrite en novembre 2015 afin d'intégrer les nouvelles attentes législatives relatives aux lois Grenelle (2009 et 2010) et à la loi ALUR (2014). L'AUDAB poursuit son accompagnement de la ville de Besançon et de l'agglomération sur plusieurs thématiques à aborder dans le cadre du diagnostic du PLU : consommation foncière, potentiel de densification et de mutation, observation et analyse des grands quartiers bisontins. Elle produira également un ensemble de cartographies de synthèse utiles à la constitution du document d'urbanisme.

L'AUDAB participera au travers de ces travaux aux démarches de concertation et de pédagogie portées par la ville auprès de la population dans le cadre de la révision de son PLU.

Ces travaux seront coordonnés avec les études menées par ailleurs dans le cadre du PLUI du Grand Besançon et de la révision du SCOT de l'agglomération bisontine.

2.A.2 - La mise en valeur des entrées de ville du Grand Besançon

Les boulevards de Besançon - dits des Présidents - sont une coupure vraie évidente dans l'organisation urbaine de la ville. Leurs fronts bâtis et abords sont peu qualitatifs et renvoient une image peu valorisante de la ville sur un axe enregistrant beaucoup de flux, y compris de transit. De plus, le profil de voie est très daté et correspond à une seule fonction d'écoulement des flux routiers. Les boulevards traversent et desservent de grandes séquences monofonctionnelles (habitat social, pavillonnaire, zones industrielles...). Enfin, le PLU de Besançon est en cours de révision et offre l'opportunité de réinterroger ces espaces urbains.

Le diagnostic complet de l'étude de requalification urbaine des boulevards ayant été achevé en 2017, l'AUDAB finalisera cette étude avec la définition des enjeux et des orientations début 2018.

Par ailleurs, l'Audab a travaillé en 2017 sur le secteur de Casaménil. En 2018, le résultat de l'étude pourra également contribuer à la mise en valeur des entrées de ville du Grand Besançon. Une étude similaire pourrait être menée sur le rue de Dole, composée de secteurs au paysages urbains très différenciés.



2.B - Les projets d'urbanisme et d'aménagement des communes et des intercommunalités en périphérie des agglomérations

Ce chapitre complète le précédent. L'AUDAB est régulièrement sollicitée par les communes (en dehors de Besançon) ou les intercommunalités concernant des questions d'opportunité, de faisabilité ou de montages d'opérations :

- l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones,
- le renouvellement urbain,
- l'implantation d'équipements publics,
- les projets culturels ou patrimoniaux comme la mise en place d'une aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP),
- l'avis ou le conseil ponctuel concernant un projet d'aménagement,
- la réalisation d'études d'opportunité, de faisabilité et de programmation.

Globalement, l'AUDAB accompagne ainsi dans l'ensemble de son territoire d'action élargi, en tant qu'animateur ou assistant à maîtrise d'ouvrage, les projets d'aménagement et des études diverses pour la mise en œuvre des politiques publiques des communes et des intercommunalités.

Ce temps particulier du projet, couplé ou non à l'élaboration des documents d'urbanisme communaux, est l'occasion d'interroger la compatibilité des projets avec les principes du développement durable et d'assurer la mise en œuvre des orientations d'un SCOT le cas échéant.

Les référents territoriaux ou chefs de projet de l'AUDAB prendront en compte les besoins et les attentes exprimés par

les collectivités et formuleront la réponse appropriée. La liste suivante, dans l'aire urbaine de Besançon ou en centre Franche-Comté n'est donc pas exhaustive et pourra évoluer selon les nécessités et les priorités de l'AUDAB.

Dans l'aire urbaine de Besançon...

2.B.1 - La commune de Novillars et le devenir et l'aménagement de sites structurants

La commune de Novillars comporte des équipements tels qu'une école primaire, un dojo, des terrains de tennis, un parc arboré ; mais aussi des secteurs résidentiels, sociaux ou privés. Le devenir et l'aménagement de certains de ces sites - qui sont la Cité Curie-Pasteur, les terrains de sport, Les Cèdres/La Vernote, le parc, l'aménagement de 2 zones Ub, la Cité Lehmann, les jardins partagés - est actuellement en réflexion. Le secteur de la Cité Curie-Pasteur fait particulièrement l'objet d'une observation par le service Contrat de Ville qui souhaite participer à la réflexion sur ce site. Plus largement, une diffusion auprès des partenaires politiques et techniques est attendue. C'est dans ce cadre que la commune a sollicité l'AUDAB pour un accompagnement à la réflexion, se traduisant par un diagnostic et des orientations d'aménagements pour chacun des sites retenus.

2.B.2 - La commune de Recologne et la mise en valeur du parc du Château

La commune de Recologne comporte un château classé datant des XVII^e-XVIII^e siècles - récemment rénové (9 logements) - implanté dans un parc arboré de propriété communale comprenant un ruisseau, un étang et de très beaux arbres anciens. Le parc et son château sont voisins de l'école (8 classes) et des terrains de sport. La commune souhaite mettre en valeur ce parc afin qu'il puisse être utilisé par les habitants et en particulier les élèves de l'école.

2.B.3 - La commune de Jallerange et la réhabilitation de l'ancienne cure

L'ancienne cure de Jallerange, désaffectée depuis 2011, se trouve au cœur du village, à proximité immédiate de la mairie, de la bibliothèque communale, de la crèche intercommunale, de l'église et du château de Jallerange. La cure est une construction traditionnelle en pierre qui se déploie sur trois niveaux, dont un est aménagé en lieu d'habitation. Le bâtiment est protégé par un mur en pierres sèches implanté à l'alignement des limites parcellaires vers la rue de l'Eglise et le parvis devant l'église. La qualité architecturale du bâtiment et son emplacement idéal au cœur du village laissent envisager un projet de reconversion à fort potentiel pour la commune.

Suite à l'étude exploratoire de l'AUDAB réalisée en 2015-2016, puis en 2017 aux différents entretiens avec des bailleurs susceptibles de porter ce projet de réhabilitation, l'AUDAB accompagnera en 2018 la commune dans l'analyse des propositions que les bailleurs lui présenteront.



2.B.4 - Les communes de Mamirolle et de Saône et la restructuration de l'établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD) Alexis Marquiset

L'EHPAD Alexis Marquiset est implanté sur les communes de Mamirolle et de Saône. L'offre de cette maison de retraite ne répond plus à la demande actuelle et la répartition de l'EHPAD sur deux sites engendre un surcoût. La restructuration des installations de l'établissement est donc un axe important du Projet d'Établissement 2014-2018.

L'étude réalisée par l'AUDAB entre 2012 et 2016 a permis aux membres du Conseil d'administration de l'établissement d'apprécier le potentiel d'évolution de chacun des sites de l'EHPAD. En connaissance de ces éléments, l'EHPAD a décidé d'explorer davantage les hypothèses pour le resserrement de la maison de retraite sur le site de Mamirolle.

Dans ce contexte, l'EHPAD Alexis Marquiset a sollicité l'AUDAB pour continuer les études préalables en 2018 à la mise en œuvre du projet de restructuration de son site de Mamirolle.

2.B.5 - Les communes de Pirey et d'École-Valentin et l'analyse des besoins en équipements sportifs

Les deux communes souhaitent une analyse commune des besoins en équipements sportifs en vue de la réalisation d'un équipement mutualisé structurant de dimension d'agglomération. L'étude consistera en l'analyse de l'existant, l'identification des manques et la proposition d'un équipement pour y pallier.

2.B.6 - La commune de Deluz et le réaménagement de l'espace public de cœur de village

La commune de Deluz souhaite engager des travaux de réaménagement d'un petit espace urbain en cœur de village, à proximité de l'église inscrite aux monuments historiques. L'AudaB accompagnera la commune dans sa réflexion et dans la définition d'un programme de travaux.

2.B.7 - La valorisation de l'aqueduc gallo-romain d'Arcier

En 2016, l'AUDAB poursuit sa mission d'accompagnement du Grand Besançon et des communes traversées par l'aqueduc gallo-romain pour la valorisation de l'ouvrage d'art. Les financements ayant été réunis en 2017 pour mettre en place une application de réalité augmentée permettant de donner à voir et à comprendre l'aqueduc, l'année 2018 sera consacrée à la réalisation de cet outil de médiation à vocation pédagogique pour les habitants du Grand Besançon et à vocation touristique. L'application devrait voir le jour pour le début de l'été. L'AudaB poursuivra par ailleurs sa mission d'accompagnement auprès de ses partenaires et membres afin de réunir, à terme, les financements nécessaires à la restauration et à la mise en tourisme des segments les plus emblématiques.

En centre Franche-Comté...

2.B.7 - La commune d'Ornans et l'étude pour le déménagement de la déchetterie

Dans le cadre de sa mission de traitement des déchets, le SYBERT est en charge de la gestion de 14 déchetteries. Parmi elles, la déchetterie d'Ornans a vocation à déménager à court terme. À ces fins, le SYBERT est à la recherche d'un terrain répondant aux contraintes techniques et d'accessibilité pour relocaliser durablement cette déchetterie.

2.B.8 - La commune de Gray et la transformation de la ZPPAUP en site patrimonial remarquable

Ainsi que la loi l'exige, la commune de Gray a souhaité transformer sa zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager, devenue qui plus est trop ancienne, en site patrimonial remarquable, nouveau dispositif issu de la loi sur la Liberté de création, l'architecture et le patrimoine. Elle souhaite en outre saisir cette opportunité pour se munir d'un outil de protection plus en adéquation avec la réalité des autorisations d'urbanisme et le développement de la ville. Le bureau d'étude chargé de maîtrise d'œuvre ayant été retenu au dernier trimestre 2017, l'AudaB poursuivra sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la commune en participant aux commissions locales les plus importantes et en conseillant son partenaire tout au long de la procédure.



2.B.9 - La commune de Lavans-lès-Saint-Claude et la définition et mise en œuvre du projet de requalification du centre-bourg

La commune de Lavans-lès-Saint-Claude mène depuis de nombreuses années un projet de développement ambitieux et volontariste décliné en plusieurs actions et projets d'aménagement : pôle enfance, « Le Cantou » (programme mixte EPHAD et logements), écoquartier « Le crêt du Bief », acquisitions foncières au cœur du centre-bourg et études pour l'aménagement des espaces publics du centre-bourg.

Une réflexion relative à l'aménagement des espaces publics du centre-bourg a aussi été menée depuis 2010, mais avant de figer les contours du projet et de passer à l'opérationnel, la commune souhaite établir une démarche partagée avec les habitants. Pour atteindre cet objectif, elle va continuer la démarche en cours avec le support du CAUE du Jura, du cabinet Dial Ter (bureau d'études spécialisé en démarches participatives) et de l'AUDAB.



3 - L'animation de la connaissance, des méthodes, des compétences et des valeurs

3.A - Villes et Territoires animés

3.A.1 - Le suivi et la communication des études de l'agence (le 30/30 notamment)

En complément des instances de l'AUDAB et de son rapport d'activités, l'agence organisera des séances de restitution de la conduite de missions, d'études en cours ou terminées afin de garantir une information générale et un partage permanent de ses grands dossiers aux représentants de son assemblée générale. Ces restitutions (30 minutes de présentation / 30 minutes de questions-débat) sont également utiles afin de mesurer et d'évaluer le travail fourni par l'agence ainsi que les modes de fonctionnement et de suivi entre l'AUDAB et ses partenaires.

3.A.2 - L'animation, la formation, le conseil et l'expertise permanente de l'AUDAB

a. La politique foncière, comme clef du dynamisme des territoires francs-comtois

- L'AUDAB poursuivra son appui à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et à la Région Bourgogne-Franche-Comté et s'investira dans la définition et la mise en œuvre d'un observatoire du foncier à l'échelle régionale et d'un réseau des acteurs de l'aménagement. Cet outil a pour objet de donner un cadre de référence aux collectivités locales pour observer et analyser l'espace dans le but de limiter l'étalement urbain et d'aller vers une gestion économe de l'espace.

Cet appui se fera conjointement avec un accompagnement de la direction départementale des territoires (DDT) et de la Préfecture du département du Doubs concernant la charte départementale de gestion économe de l'espace, l'AUDAB étant déjà mobilisée depuis le précédent programme pluriannuel.

L'AUDAB participera également à la mise en réseau par les services de l'Etat de la connaissance concernant les questions foncières.

- Identification du foncier mutable dans le département du Doubs

L'AUDAB travaille sur la mise en œuvre de méthodes d'identification des potentiels de densification (combblement de « dents creuses », optimisation de foncier bâti) et de mutabilité foncières (à partir de la « dureté foncière »), principalement dans le cadre de la planification urbaine.

Adapter et mettre à la portée des projets de travail d'identification, aujourd'hui réalisé dans une perspective de planification, permettraient de lui donner une dimension opérationnelle et de contribuer à mettre en œuvre l'ambition d'un développement durable des territoires.

b. L'agence apporte en continu sa vision experte

L'agence apporte en continu sa vision experte dans le cadre de ses compétences auprès de ses membres ou de la fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), ou à leur demande auprès d'acteurs publics ou parapublics. Elle devient ainsi « un réflexe » dans le paysage institutionnel et stratégique local, national ou international. L'agence pourra ainsi, par exemple, intervenir dans un événement de type colloque ou séminaire, animer des groupes de travail ou des clubs, participer à des actions de promotion du territoire, collaborer aux avancées réglementaires ou législatives nationales et européennes, intervenir dans des établissements de formation ou des entreprises locales...

En 2018, dans le cadre d'une réflexion-action des DDT, l'AUDAB pourra être sollicitée par la DREAL dans le cadre d'animations pédagogiques que les services de l'Etat mettront en place à destination des techniciens et des praticiens.

L'AUDAB est également mobilisée auprès du service Urbanisme du Grand Besançon en vue de l'accueil de l'université de l'urbanisme qui se tiendra à Besançon fin août. Présente au sein du groupe chargé d'élaborer les contenus de ce colloque, l'AUDAB participera à l'animation et créera pour l'événement un 4 pages de présentation de la ville et de l'agglomération qui sera distribué aux participants.

c. La mise en réseau de l'ingénierie locale pour une planification énergétique des territoires

L'AUDAB et l'Ademe Bourgogne-Franche-Comté se sont rapprochés pour créer et animer une dynamique partenariale des différentes structures d'ingénierie régionale (agences d'urbanisme, CAUE, ADEME BFC, ENEDS...), afin d'accompagner les territoires dans la prise en compte des enjeux énergétiques dans la planification (plans climat, amélioration de la connaissance des communes en matière de planification énergétique...).



d. *L'animation du club FNAU « cohésion sociale » avec l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise*

L'AUDAB assure l'animation du club FNAU « cohésion sociale » en collaboration avec l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. Créer une culture professionnelle commune à toutes les agences et alimenter les productions du réseau est la mission de l'AUDAB. Ce travail passe par le partage d'expertise des acteurs autour des problématiques liées à la cohésion sociale et par l'expérience des agences. Cette mission permet également à l'AUDAB de faire valoir son savoir-faire sur la thématique tant au niveau local que national.

e. *L'animation du club FNAU « culture et patrimoine » avec l'agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine*

L'AUDAB poursuivra l'animation, avec l'agence d'urbanisme de Bordeaux (A'urba), du club FNAU « culture et patrimoine ». L'objectif consiste à partager, à l'échelle du réseau national des agences d'urbanisme, les méthodes et expériences développées par les chargés d'étude sur les questions de culture et de patrimoine.

f. *L'animation d'une réflexion prospective avec pour sujet « la ville de l'après-demain »*

• *L'animation d'un rendez-vous prospectif concernant le sujet de « la ville de l'après-demain »*

L'agence d'urbanisme organisera une séance de connaissance et de prospective à destination de ses membres, élus et techniciens, afin d'informer notamment sur les pratiques et les expériences d'autres villes moyennes européennes quand elles engagent un travail et des actions à vision prospective à long terme. Cette séance qui sera organisée entre février et mars 2018, permettra également de théoriser et d'apporter de la connaissance avant l'organisation d'un événement plus important sur Besançon qui sera un « club Fnau projet urbain et paysage ».

• *L'accueil d'un club FNAU « projet urbain et paysage » à Besançon*

L'agence d'urbanisme organise en cours d'année des événements prospectifs. A destination des techniciens des collectivités et des élus, des partenaires actuels et futurs intéressés, ces temps d'échange ont pour objectif d'alimenter les réflexions concernant les grands enjeux du territoire et de notre société, de préparer la ville et les territoires de demain et d'éclairer les choix politiques à venir. Dans le cadre des animations nationales de la Fnau, l'AUDAB a proposé au club Fnau « projet urbain et paysage » 3 journées d'études à Besançon pour réfléchir à la ville de l'après-demain. Cet événement sera organisé fin mars 2018.

• *La préparation à la rédaction d'un ouvrage AUDAB concernant le sujet de « la ville de l'après demain » (horizon 2020)*

L'AUDAB sera l'auteur d'un ouvrage d'inspirant notamment du sujet évoqué dans ce chapitre. Cet ouvrage est prévu pour les 10 ans de l'AUDAB. Tout au long des 3 années précédant l'anniversaire de l'AUDAB, d'autres événements, permettant d'alimenter la thématique « la ville d'après-demain », seront développés. L'année 2018 doit permettre d'anticiper au mieux ces actions.

g. *L'innovation et le design cartographique*

L'agence d'urbanisme proposera en 2018 une animation concernant son savoir-faire dans les domaines cartographiques. Deux moments seront proposés à cet exercice :

• *L'anniversaire des 10 ans de l'inscription des fortifications de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité (UNESCO)*

Cheville ouvrière de la candidature à l'inscription des Fortifications de Vauban sur la liste du patrimoine mondial, l'AUDAB accompagnera la ville de Besançon et le réseau des sites majeurs de Vauban dans les célébrations anniversaires de l'inscription. En vue du 7 juillet 2018, elle proposera notamment aux élus des supports innovants, design et communicants revisitant le travail cartographique important fourni entre 2002 et 2009 par l'AUDAB pour étayer l'argumentation du dossier de candidature.

• *La 29ème rencontre Fnau à Lille et Dunkerque ayant pour sujet « innovation et design »*

Début novembre, l'AUDAB participera à la Rencontre Fnau consacré cette année à l'innovation, le design, l'audace et les territoires (titre précis non arrêté à ce jour). A cette occasion, elle participera à un atelier de réflexion sur l'élaboration de documents carto-graphiques dans les agences et leur évolution au fil des années. Le propos de l'AUDAB s'appuiera, entre autres, sur les plans et cartes produits d'hier à aujourd'hui - dont les plans élaborés dans le cadre de la candidature Vauban.



3.B - Villes et Territoires observés

3.B.1 - L'accompagnement dans la mise en place du réseau d'observatoire du Grand Besançon - RÉ2Os -

L'AUDAB poursuit son accompagnement auprès des services de la ville de Besançon et ceux du Grand Besançon dans la gestion du réseau d'outils d'observations territoriales (RÉ2Os) mis en place.

L'objectif est de faciliter le partage de l'information inhérente aux outils et aux conclusions identifiées, de permettre à chacun de trouver la ressource dont il a besoin, mais aussi de trouver des formes de complémentarités de sorte à améliorer l'acculturation des problématiques identifiées.

3.B.2 - L'observatoire de la mobilité du Grand Besançon

La direction études et travaux du département mobilité de l'agglomération a émis un besoin général : assurer une mission d'observation ciblée concernant l'évolution des mobilités ; évolution des offres de mobilité, évolutions de la fréquentation et usages, sécurité et accessibilité... Le Baromètre de la mobilité a ainsi été formalisé en 2016 et rassemble une vision globale des tendances et chiffres clés en matière de mobilité sur le territoire du Grand Besançon. L'AUDAB réalisera en 2018 une édition actualisée de ce Baromètre de la mobilité présentant les derniers chiffres disponibles.

3.B.3 L'observatoire socio-urbain (OSU) de l'agglomération bisontine

L'AUDAB continue la mise à jour et la mise à disposition d'indicateurs socio-urbains permettant aux partenaires de cet outil d'observation de porter un regard fin et pérenne sur ce thème. Depuis 2017, le partenariat avec le CCAS s'est enrichi par davantage de productions et d'animations.

L'AUDAB mettra à disposition et présentera les productions de synthèses à l'échelle des quartiers ou des secteurs de l'agglomération bisontine.

Orientation Politique 1 : Analyser les besoins sociaux du territoire bisontin pour impulser de nouvelles réponses aux nouveaux besoins (CCAS)

En 2018, l'observatoire poursuit son travail par la réactualisation de fiches quartiers qui alimente la partie quartiers de l'analyse des besoins sociaux (ABS) du centre communal d'action sociale (CCAS) de Besançon. Ce travail permet de présenter un portrait social des 13 quartiers de la ville de Besançon qui seront présentés aux instances participatives de la Ville de Besançon.

Parallèlement, l'AUDAB présentera cinq « synthèses quartiers de Besançon » sous le format de cinq 30/30 dans chacun des quartiers concernés avec les services du CCAS et sa Présidente. Elles permettent de compléter les fiches quartier de l'ABS par une approche plus approfondie et élargie aux questions urbaines. De plus, en 2018, l'agence élaborera un tableau d'indicateurs pertinents qui permettront de renseigner des chiffres clés concernant les besoins de population en situation de vulnérabilité.

La réalisation d'une étude thématique concernant la problématique aux Personnes âgées est également prévue pour l'ABS 2018. Ce travail pourra être mis en lien avec le PLH.

Parallèlement, une démarche de réflexion est engagée dans la réalisation d'un outil d'observation à l'échelle intercommunale du Grand Besançon traitant des questions sociétales sous la forme de fiches thématiques par exemple.

3.B.4 - La politique de la ville, mise en place d'un outil évaluatif du contrat de ville de Besançon

L'AUDAB accompagne le Grand Besançon dans la mise en place de l'évaluation de son contrat de ville.

Parallèlement, l'AUDAB continue de participer aux travaux menés dans le cadre du contrat de ville pour définir des indicateurs adossés aux objectifs opérationnels de la politique de la ville. Associée aux réflexions partenariales, l'AUDAB continuera en 2018 à apporter des conseils concernant la pertinence et la disponibilité des indicateurs proposés.

Suite à cette démarche, l'OSU, outil de veille des disparités et fragilités socio-urbaines, pourra être adapté pour s'articuler au mieux avec de nouveaux besoins générés par le contrat de ville.

3.B.5 - Le suivi de la zone franche urbaine (ZFU) de la ville de Besançon

Depuis plusieurs années, l'agglomération et l'Etat confient à l'AUDAB une mission de suivi-évaluation des effets de la ZFU sur le tissu économique de Planoise. Ce travail réalisé en relation étroite avec l'agglomération est présenté chaque année lors d'un comité de pilotage. L'AUDAB poursuivra son assistance en janvier 2018.



3.B.6 - L'observation des effectifs scolaires

L'AUDAB accompagnera les collectivités membres dans le cadre de réflexions prospectives de leur démographie scolaire.

a. L'observatoire des effectifs scolaires de Besançon

L'AUDAB renouvellera sa participation à la démarche « périmètres, prospectives et patrimoine scolaire » engagée par la ville de Besançon. Elle assistera la collectivité, comme elle l'a fait en 2017, dans le pilotage de l'observatoire scolaire en mettant à jour les projections et en ajustant la méthodologie si besoin.

b. Etude prospective des effectifs scolaires de la commune d'Ecole-Valentin et réalisation d'un portrait de territoire

L'AUDAB réalisera, en 2018, une étude prospective sur les effectifs scolaires de la commune d'Ecole-Valentin. Cette analyse permettra de dresser un portrait socio-démographique de la commune ainsi qu'une description du parc immobilier existant afin de pouvoir réaliser des projections des effectifs scolaires. Parallèlement, l'agence réalisera un portrait de la commune d'Ecole-Valentin.

c. Etude prospective des effectifs scolaires de la Communauté de communes du Pays Riolois

Une étude prospective est programmée en 2018 pour la communauté de communes du Pays Riolois afin de suivre l'évolution de la population scolaire du 1er degré dans les établissements de la CCPR et d'en estimer les évolutions à terme au regard des projets de développement du logement dans les différentes communes.

L'AUDAB s'engage à réaliser dans un premier temps, un diagnostic territorial, en définissant un portrait socio-démographique de la population et en décrivant le parc de logements de la CCPR, puis dans un second temps des projections des effectifs scolaires.

3.B.7 - L'observation départementale

a. L'observatoire départemental de l'habitat (ODH) du Doubs

L'AUDAB poursuivra son implication dans l'observatoire départemental de l'habitat en participant à la mise à jour des indicateurs définis par le Plan Départemental de l'Habitat. En 2018, elle développera avec l'agence d'urbanisme du Pays de Montbéliard et le Département du Doubs des temps d'échanges au sein des territoires. Pouvant s'assimiler aux habituels « 30/30 » de l'Audab, ces rencontres s'engageront sur une présentation par les agences d'urbanisme d'un portrait de territoire et de ses enjeux en matière d'habitat. Le second temps de la rencontre sera dédié aux échanges avec les élus et les acteurs locaux de l'habitat.

b. L'observatoire du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) du Doubs

Une nouvelle organisation territoriale s'est mise en place avec la promulgation de la loi NOTRe le 7 août 2015. A cette occasion, les Départements notamment ont vu leurs compétences se renforcer en matière de solidarité sociale et territoriale. Plus particulièrement, l'article 90 de la loi NOTRe stipule que, sur chaque territoire départemental, « l'Etat et le Département élaborent conjointement, un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) ». Etabli pour une durée de 6 ans, il conduira à l'élaboration d'un programme d'actions ainsi que de documents de communication.

L'AUDAB a un rôle accompagnateur dans cette mission et continuera à apporter son appui aux services départementaux du Doubs.

Une méthodologie travaillée par l'AUDAB et l'ADU a été proposée et validée par le Département du Doubs. Il est convenu que les agences d'urbanisme réalisent et mettent à disposition un outil permettant d'orienter les politiques en matière d'amélioration de l'accessibilité des services au public à l'échelle du Doubs à travers un tableau de bord. Les agences d'urbanisme ont proposé que le tableau de bord du SDAASP soit un outil de suivi des objectifs du SDAASP, en complément du suivi de la mise en œuvre du programme d'actions qui relève des compétences du Département. Le contenu détaillé de la mission est précisé dans la proposition méthodologique validée par le Département.

c. *L'observatoire départemental de la consommation d'espace dans le Doubs*

L'observatoire départemental de la consommation d'espace dans le Doubs, lancé en septembre 2016, sera l'outil principal de la charte départementale pour une gestion économe de l'espace.

La volonté de ses membres est qu'il soit un lieu ouvert et collaboratif de partage, d'échange (de données, d'outils, d'expériences et de bonne pratiques), et de production d'analyses permettant à l'ensemble des acteurs de développer une réflexion stratégique coordonnée sur une gestion équilibrée de l'utilisation de l'espace.

L'accent sera mis en 2016 sur la dimension partenariale et la communication, dans l'esprit d'un centre de ressources. L'AUDAB poursuivra donc son implication dans la finalisation de l'outil, notamment à la mise en place, comme élément support principal de l'observatoire, d'une plateforme dématérialisée (site internet).

Pour mémoire, la création de l'observatoire relève de l'orientation « sensibilisation » de la charte : « Favoriser une prise de conscience collective de la valeur de l'espace par les acteurs concernés. »

3.B.8 - L'implication de l'AUDAB pour le marketing territorial de ses membres

a. *Observ'agglo*

Les membres de l'Assemblée des communautés de France (AdCF) et la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) ont réalisé ensemble une démarche collaborative sur l'observation des évolutions urbaines des principales agglomérations de France métropolitaine. Cette démarche produite par et pour les territoires dans une logique ascendante est le fruit du travail d'un groupe d'experts issus des agences d'urbanisme et des agglomérations qui s'est réuni depuis plus de deux ans pour produire en commun une cinquantaine d'indicateurs originaux sur les dynamiques en œuvre dans les métropoles et les communautés françaises de plus de 200 000 habitants. Cette approche s'appuie sur la constitution d'une véritable base de données mutualisée et mise en partage par une trentaine d'agences d'urbanisme.

Dès 2016, l'agglomération du Grand Besançon, bien qu'elle n'atteigne pas encore les 200 000 habitants, rejoindra les grands territoires analysés dans l'Observ'agglo et l'AUDAB contribuera activement à la production en cours et à venir.

b. *Au niveau national*

L'AUDAB s'investira activement au niveau national dans le cadre des publications visant à promouvoir les agglomérations et les territoires, principalement avec la FNAU et les associations d'élus comme l'AdCF, France Urbaine...

3.C - Villes et Territoires explorés

3.C.1 - Le laboratoire des analyses prospectives à développer ou en préparation au programme partenarial

L'AUDAB pourra se saisir d'analyses prospectives ou à la demande de ses membres suivant les nécessités d'éclairage en cours d'année. Les sujets pourront alors être portés à la connaissance du Bureau de l'AUDAB, ou le cas échéant du Conseil d'administration, pour une validation à la mobilisation plus ou moins prioritaire et importante d'équipes projets.

En 2016, des études de connaissance, d'observation, d'aménagement ou de développement pourraient être initiées suivant le niveau d'intérêt et les moyens que les membres de l'AUDAB accorderaient :

a. *Vers une toile étudiante...*

Avec 23 690 étudiants en 2017, la dimension étudiante fait pleinement partie de l'identité bisontine. En effet, si la qualité de vie de la région participe à l'attractivité des établissements ; les étudiants, représentant près de 7% de la population et participant à l'économie locale à hauteur de 100 000 millions d'euros par an, contribuent de manière non négligeable à l'activité de l'aire urbaine bisontine.

b. *Profil et prospective des consommations et productions énergétiques du territoire*

Dans la perspective de construire la ville de demain en bonne intelligence, les réflexions sur le développement des réseaux énergétiques doivent être portées conjointement à celles sur l'aménagement durable et l'évolution des territoires. L'AUDAB travaille notamment avec ENEDIS pour donner une vision globale, intelligente et dynamique de l'écosystème énergétique du territoire au travers de travaux conjuguant diagnostic, analyse multi-échelle et prospective territoriale afin de coordonner les stratégies de développement des territoires et des énergéticiens.



c. *Observatoire Régional des Marchés Fonciers (ORMF) en Bourgogne-Franche-Comté*

Le foncier est une thématique centrale de l'aménagement du territoire, portée par une multitude d'acteurs publics. Les agences d'urbanisme de la région Bourgogne-Franche-Comté, par leurs compétences en traitement et analyse de données statistiques et spatialisées (notamment foncières), leur connaissance fine des territoires et leurs contacts réguliers avec les acteurs de terrain, ont l'habitude d'accompagner les collectivités sur les questions foncières.

La mise en place progressive, à partir de 2010, d'un Observatoire Régional des Marchés Fonciers par les 4 agences d'urbanisme se situe ainsi à la conjonction d'intérêts partagés des principaux partenaires des agences d'urbanisme. En 2018, après une phase d'harmonisation du traitement des données de valeurs foncières (DVF), les agences d'urbanisme pourront présenter les premiers travaux d'un observatoire régional.

d. *AMO pour le projet de réserve innovante du Musée des Maisons comtoises*

À la veille de son 30^{ème} anniversaire, le Musée des Maisons Comtoises s'interroge sur son positionnement dans le paysage culturel régional, sur le renouvellement de son offre, et sur son rôle scientifique et pédagogique à toutes les échelles (communale à nationale). L'AUDAB se propose d'accompagner le Musée des Maisons Comtoises dans l'ensemble des démarches visant au recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre la mieux qualifiée pour la réalisation du projet de réserve innovante sur lequel appuyer la refonte du projet scientifique du musée.

3.C.2 - Les études complémentaires ou hors programme de travail partenarial

L'AUDAB pourra également répondre à des études complémentaires au programme de travail partenarial, ou à des appels d'offre et des appels à projet dont les sujets peuvent contribuer non seulement à participer au projet général de l'agence et donc favorablement aux politiques publiques de nos membres, mais également à l'équilibre financier de l'AUDAB permettant de garantir une ingénierie générale durable.

3.D - Le système d'information territorial de l'AUDAB

Dans le cadre de ses missions permanentes et transversales, l'AUDAB capitalise des données cartographiques et statistiques très diverses. L'objectif de ces ressources indispensables est d'alimenter les études internes. Elles permettent également et notamment de développer un système d'observation général offrant un environnement de connaissances permanent et dynamique. Cette matière à observer alimente l'ensemble du système d'observation, mais également toute approche prospective ou analytique nécessaire en cours d'année, comme par exemple des notes prospectives ou des chiffres clefs.

Enfin, depuis plus de 15 ans, l'observation multi-territoires et, à travers elle, la mise à disposition de données et d'analyses croisées, est un service historique majeur de l'agence à ses membres. Dans cette même dynamique, un système d'information et d'observation au service des projets de territoire est constitué. Il a comme principaux objectifs de constituer le socle du dispositif d'observation pour les projets de territoire et de conforter une observation territoriale à la fois longitudinale et multi-échelle.

Au travers d'une observation toujours plus stratégique et transversale de l'agence, la principale mission de ce système d'information et d'observation sera d'anticiper les transformations territoriales et sociétales.



- Le fonctionnement au quotidien de l'AUDAB ; de l'ambition de son projet d'entreprise à la mise en œuvre de son programme partenarial de travail

Les instances de l'AUDAB, la comptabilité, les ressources humaines, la formation, le secrétariat, les moyens généraux, la documentation, le suivi de l'activité...

Une agence d'urbanisme c'est d'abord la proposition, l'adoption, puis la conduite d'un projet d'entreprise, essentiel au fonctionnement et au sens impulsé à la structure. Ce projet est mis en œuvre par la Présidente et le Directeur, sous gouvernance du Conseil d'administration, lui-même mandaté par l'Assemblée générale. Le projet d'agence optimise l'exécution des grandes orientations partenariales et pluriannuelles, avec le programme de travail annuel comme déclinaison.

Les missions et les études annuelles, relatives au programme partenarial de travail, ne pourraient être réalisées sans l'encadrement et la gestion comptable, administrative et logistique de l'association. Par leur rôle central, les fonctions « transversales » participent ainsi à la performance globale de l'agence et sont donc incontournables. Empreintes de responsabilités importantes, ces missions garantissent la sécurité, l'intégrité juridique et sociale de l'AUDAB.

Faisant partie intégrante de l'activité, une petite équipe de Direction pilotée par le Directeur œuvre ainsi quotidiennement au fonctionnement optimisé de l'AUDAB, avec un investissement semblable à celui dédié à toutes les lignes d'études du programme. Cette équipe est au service des instances de l'AUDAB et dirige les missions ; elle est disponible et réactive auprès de la Présidence.

Les principales activités des fonctions « transversales » sont brièvement présentées ci-dessous, mais ne constituent pas un descriptif exhaustif, car les journées sont également parsemées d'imprévus et de nouveautés, de réactivité et d'adaptation. Mais elles démontrent bien la pluralité du quotidien des métiers de Direction et d'administration.

1. Les instances de l'AUDAB et le projet d'agence

Conformément à ses nouveaux statuts validés fin 2015, l'AUDAB se doit de tenir et animer régulièrement ses instances. Assemblées générales, conseils d'administration et bureaux sont en effet les organes de décision, de gestion et de validation de l'activité de l'agence. Moments privilégiés de rencontre avec les membres de l'AUDAB, leur organisation requiert une attention particulière et nécessite une préparation conséquente en amont. Du choix de la date, à la logistique en passant par la rédaction de documents de travail, les fonctions administratives de l'agence travaillent ensemble pour offrir des conditions optimales au déroulement de chaque instance.

mais une agence d'urbanisme c'est d'abord la conduite d'un projet général et pour l'AUDAB de développement au profit de ses membres et des territoires. Ce projet qui nous identifie et nous guide dans notre action de service, est mis en œuvre par la Présidente et le Directeur, avec une équipe pluridisciplinaire, sous gouvernance du Conseil d'administration, lui-même mandaté par l'Assemblée générale. Le projet d'agence optimise l'exécution des grandes orientations partenariales et pluriannuelles, avec le programme de travail annuel comme déclinaison, avec les moyens et les ambitions qui lui sont alloués nécessairement.

La Direction sera, en 2018, particulièrement mobilisée pour stabiliser, avec les membres actuels ou possibles, un budget de fonctionnement fragilisé par la baisse ou l'incertitude régulières de recettes, insuffisamment compensées par de nouvelles recettes, notamment par de nouveaux membres.

2. La comptabilité et les ressources humaines

La tenue de la comptabilité est assurée en interne jusqu'au bilan, établi par un expert-comptable, conformément aux obligations légales. Les comptes annuels sont également certifiés par un commissaire aux comptes en assemblée générale. Au-delà des écritures comptables, cette mission comprend également l'élaboration et le suivi du budget de l'agence, la gestion des subventions et cotisations, le suivi de la trésorerie, la consultation de fournisseurs... Elle s'inscrit dans un objectif de rigueur et de stabilité et nécessite, pour cela, un contrôle régulier.

La gestion du personnel comprend deux aspects différents : un suivi administratif au quotidien (contrôle du temps de travail, congés, absences, contrats...) mais aussi l'établissement, en interne, des bulletins de salaire et de toutes les obligations afférentes. Divers tableaux de bord de suivi sont également élaborés. Cette mission nécessite, par ailleurs, une veille sociale et juridique. La sécurisation des procédures en matière de gestion du personnel est en effet une préoccupation essentielle de l'AUDAB.



Des relations sont notamment établies avec le service de médecine du travail ainsi que l'inspection du travail afin de garantir la bonne application des réglementations en vigueur. Il en va de même avec un cabinet juridique externe, qui peut de façon ponctuelle, conseiller et garantir la bonne application du droit du travail.

La représentation du personnel est assurée par un délégué du personnel titulaire, consulté et informé de toutes les décisions prises en matière de gestion du personnel. Des réunions mensuelles avec le Directeur sont également organisées.

3. La formation

Assurer la formation professionnelle et la valorisation des compétences est une volonté marquée de l'AUDAB. Ainsi, au-delà des obligations légales, l'agence vise une professionnalisation accrue de ses salariés par des actions de formation individuelle ou collective. La gestion administrative de la formation comprend l'établissement d'un plan de formation à l'issue d'entretiens professionnels, les relations avec les organismes collecteurs et le montage de dossiers d'aide au financement.

La formation peut également consister en échanges d'expériences internes ou externes, comme par exemple la participation à des clubs FNAU et l'accueil régulier de stagiaires.

Néanmoins, pour 2018, les possibilités financières seront très faibles ; le plan de formation sera donc très limité.

4. Le secrétariat, les moyens généraux et la documentation

Le secrétariat est l'interlocuteur privilégié des partenaires et membres de l'AUDAB. Il assure les tâches relatives à l'accueil physique et téléphonique. Il est également garant du traitement du courrier, de l'organisation de réunions et de rencontres, de la gestion des agendas, de la production de documents internes et, de façon générale, c'est un support administratif à l'ensemble des salariés de l'AUDAB.

L'AUDAB gère aussi la gestion et le suivi des moyens généraux de l'agence, c'est-à-dire l'ensemble des services nécessaires au fonctionnement optimal de l'agence.

On peut citer entre autres :

- le parc informatique : un plan de gestion rigoureux est élaboré, permettant d'anticiper les besoins et prévoir les investissements à venir. L'objectif est également de bénéficier en permanence de matériel de qualité ;
- le parc automobile : les véhicules de service sont indispensables à la réalisation de l'activité de l'agence. Ils doivent être entretenus et contrôlés régulièrement, dotés de tous les équipements nécessaires à la sécurité du personnel qui les utilise ;
- les locaux : cela comprend leur entretien quotidien (contrat de nettoyage), et les réparations ponctuelles ou investissements nécessitant une intervention externe. Mais aussi de façon générale, le maintien d'un niveau de confort suffisant et la garantie de la sécurité pour les salariés de l'AUDAB ;
- les divers achats de matériel et de fournitures de bureau.

Cette gestion des moyens généraux comprend également une part importante d'imprévu à régir en cours d'année comme les pannes, les dysfonctionnements et les incidents divers.

L'agence dispose de ressources documentaires, internes ou externes. Organisées en bases de données, elles sont un outil précieux pour les équipes « projets ». Elle gère également divers abonnements à la presse ou à des revues spécialisées, afin de disposer d'un bon niveau d'informations.

Bénéficiant d'un financement majoritairement public, l'AUDAB se doit de verser sa production aux archives départementales du Doubs. Un tableau de gestion précis portant sur tous les documents administratifs ou d'études de l'AUDAB a été élaboré en partenariat avec cette institution. Il est désormais mis à jour annuellement, afin d'organiser versement ou destruction de documents. Il est également nécessaire de déclarer les publications en « dépôt légal ».

5. Le suivi de l'activité et la communication

L'AUDAB suit de façon régulière l'état d'avancement du programme partenarial de travail. Outre une comptabilité analytique trimestrielle très précise qui complète un tableau de référence des études en comptage jours, un bilan d'étape est réalisé en milieu de chaque année. Enfin, le rapport d'activité annuel présente l'ensemble des études et projets menés sur l'exercice.

De façon générale, les membres et partenaires sont étroitement associés à l'élaboration du programme partenarial annuel de travail, ainsi qu'à son avancement tout au long de l'année, par des réunions, des comités techniques, etc.

En outre, des réunions d'équipe, organisées régulièrement en interne, permettent à l'ensemble des salariés de présenter l'état d'avancement des dossiers en cours et mentionner les échéances importantes à venir.

Le site internet-extranet est la vitrine de l'AUDAB : il est mis à jour régulièrement et informe des dossiers en cours, des échéances à venir. Il présente des actualités et annonce des événements en lien avec l'aménagement du territoire et l'urbanisme...



L'agence, par la mise en place d'un plan de communication, s'assure de la diffusion « maîtrisée » des études auprès des représentants de ses membres sous forme de liste référencée. Cette disposition complète la bonne diffusion de l'information aux instances que sont le conseil d'administration et l'assemblée générale.

L'AUDAB souhaite, par la création de supports de communication ou de publications d'articles notamment, valoriser et démontrer ses savoir-faire, ainsi que l'étendue de ses domaines d'intervention. Cette action permet de promouvoir l'agence auprès des membres adhérents, mais également auprès de partenaires ou futurs partenaires, en territoire élargi ou localement, et ainsi développer plus globalement l'image de l'agence et de son territoire.

Ouverte, l'agence se veut un outil d'animations et un lieu d'échanges. Dans ce cadre, elle organise ou collabore à l'organisation de séminaires, de moments de débats, de réseaux partenariaux, ou d'autres événements utiles au rayonnement du territoire, mais aussi à une bonne connaissance de l'activité partenariale de l'agence.

L'ensemble de ces fonctions supports garantit le bon fonctionnement et une gestion saine de l'association, mais elles incluent également la définition de la stratégie globale de l'AUDAB, synthèse des stratégies de ses membres, et sa mise en œuvre opérationnelle.

